

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Laboratoire Départemental d'Analyses  
19003

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Convention de partenariat entre le LDA13 et le Centre Hospitalier intercommunal  
Aix en Provence Pertuis pour la technique de frottis cervicaux-vaginaux en phase liquide**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au Laboratoire départemental d'Analyses, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Description du partenariat

Le LDA13 assure le dépistage du cancer du col de l'utérus pour la Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique. Les prélèvements sont réalisés par les médecins ou sages-femmes en charge des consultations dans les maisons de la solidarité dans tout le département.

Afin d'améliorer la qualité de ses prestations sur la gestion de cette problématique de santé publique, le LDA13 propose que le Département conventionne avec le centre hospitalier intercommunal d'Aix Pertuis pour la réalisation de la technique préanalytique sur les frottis cervicaux-vaginaux en phase liquide.

Les avantages de ce partenariat

La technique de frottis en phase liquide est une technique récente et moderne. Elle permet une meilleure qualité d'interprétation des prélèvements et n'utilise pas de solvant lourd toxique pour le personnel et l'environnement. Ce partenariat permettra au CHIAP d'optimiser ses séries d'analyses et au LDA13 de mutualiser les automates avec un gain coût/patient.

Mise en œuvre de cette convention

La convention qui est jointe en annexe définit plus précisément le cadre de ce partenariat sur la gestion des prélèvements et la facturation des prestations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

